



Charte éducative de confiance

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

	PRINCIPES	AU QUOTIDIEN A L'ÉCOLE
Identité de l'école	✓ Identité de l'école fondée par l'Eglise catholique pour promouvoir un projet éducatif fondé sur la vision chrétienne de la personne. ✓ Ouverte à tous ceux qui adhèrent à ce projet éducatif. ✓ Désireuse de contribuer aux apprentissages de chaque enfant quels que soient ses besoins. ✓ Ecole en contrat avec l'Etat.	✓ Accueillir de manière personnalisée l'enfant et la famille tout au long de la scolarité et dès l'entretien d'inscription au cours duquel l'école est présentée. Le projet pastoral s'adresse à tous et se vit au quotidien dans le respect de la liberté des consciences : - Privilégier les comportements fraternels de partage, de bienveillance et de respect. - Favoriser l'ouverture aux autres et au monde. - En classe, participer à la découverte religieuse. - Participer à la préparation des temps forts de la vie de l'Eglise (Noël, Pâques...) en lien avec la paroisse.
Coreponsabilité éducative & attitudes communes	Collaboration étroite entre parents, enseignants et enfants : ✓ Dans le suivi du travail scolaire. ✓ Dans le suivi du comportement. ✓ Dans un climat de confiance et de bienveillance mutuelles en s'interdisant tout préjugé et jugement de valeur. ✓ En privilégiant le dialogue, l'échange et l'écoute active de la parole de l'enfant. ✓ Dans un engagement réciproque. ✓ Dans le respect du rythme, de l'identité et de la personnalité de l'enfant.	✓ Dialoguer entre parents et enseignants (réunions de classe, RV individuels) ✓ Accompagner les démarches éducatives pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne. ✓ Adhérer et faire confiance aux pratiques pédagogiques (projets, méthodes...) ✓ Participer aux différentes instances (conseil d'établissement, APEL, OGEC), aux activités scolaires, projets caritatifs... ✓ Veiller à ce que l'enfant garde sa disponibilité pour apprendre en respectant son rythme durant le temps scolaire et extra-scolaire (emplois du temps adaptés, besoins de sommeil, limiter les écrans...).

Vie scolaire & communication

- ✓ La vie scolaire est régie par des documents de référence :
 - Le projet d'établissement,
 - Le projet d'école,
 - Le règlement intérieur,
 - Le livret d'évaluation ou le cahier de progrès,
 - Le calendrier scolaire,
 - Le cahier de liaison,
 - Les bulletins officiels de l'éducation nationale.
- ✓ Les familles sont informées régulièrement de la vie de l'établissement et des projets scolaires (cahier de liaison, Ecole Directe, affichage, Instagram, site internet).
- ✓ Communiquer sur les attendus et les besoins lors de la réunion de classe de début d'année.
- ✓ S'engager au suivi de son enfant comme acteur et non comme usager passif.
- ✓ Echanger activement sur les besoins scolaires de l'enfant, sur son bien-être et prendre en considération les recommandations formulées.
- ✓ Répondre aux sollicitations du personnel enseignant (leçons et devoirs du soir- fournitures scolaires- vêtements marqués au nom de l'enfant...).
- ✓ Prendre connaissance du règlement intérieur et le respecter.
- ✓ Prendre connaissance des informations, de la vie de l'école grâce aux différents outils mis à disposition.
- ✓ Signer les circulaires et le livret d'évaluation, dans les délais demandés.
- ✓ Respecter le calendrier scolaire et les horaires.

Cette relation de confiance se vit dans les cadres fixés par les documents de référence notés ci-dessus.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, la famille appose sa signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs (équipe éducative, parents, élèves) de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et grandir.

Date : /__/_/____/

Le chef
d'établissement
M. Laurent SIBÉ



L'APEL
M. Serge LAGIER



L'OGEC
M. Mikaël
RICHARD



Le ou les
responsable(s)
légal(aux)

L'élève